

« Les lycéens ont du souffle : Sur les chemins de la liberté »

Mutualité Française
Champagne-Ardenne

En coordination avec
Le CRES Champagne-Ardenne



Contexte : le tabac en débats

- Des difficultés d'application de la loi Evin jusqu'à l'application du décret
- Une entrée dans le tabagisme quotidien entre 14 et 18 ans
- Les jeunes : cibles privilégiées des industriels du tabac ... et de la prévention



Expérience : le lycée Jean Jaurès de Reims (Marne, 51)

- Expérience sur 3 ans
(septembre 2003 – juillet 2006)
- Interdiction de fumer acceptée et positivée (adultes et élèves)
- Prise de conscience collective du tabagisme passif, des risques du tabagisme actif et du cannabis
- Repérage et protocole de prise en charge des élèves en difficultés avec le cannabis



« Les lycéens ont du souffle en Champagne-Ardenne »

- Programme régional sur 3 ans (septembre 2005 - juillet 2008)
- Sur 4 départements (Ardennes, Aube, Haute-Marne et Marne)
- Au service de 15 établissements variés : Lycées professionnels, généraux, privés et publics, des lycées agricoles
- Un projet par établissement

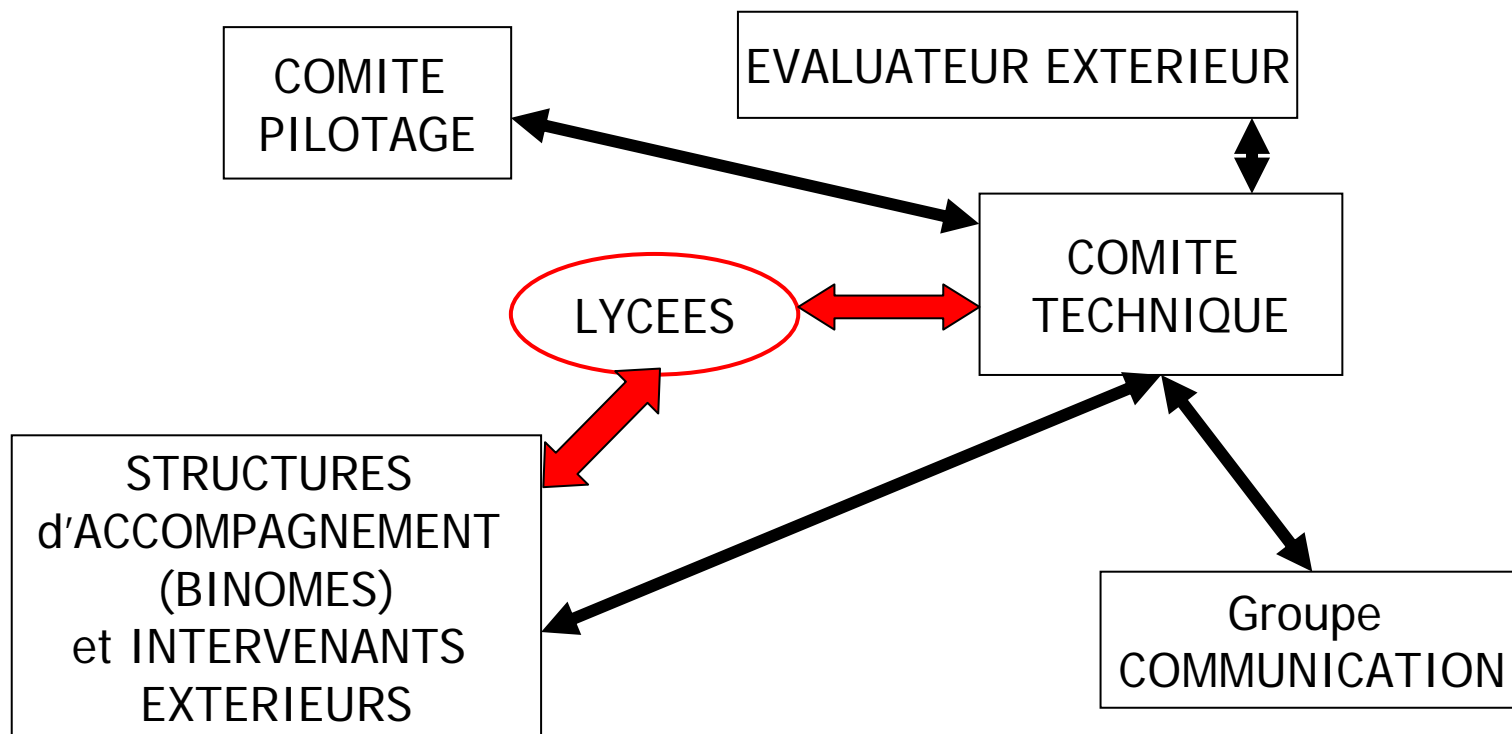


Les objectifs du programme (2005-2006)

- Acceptation de la loi Evin (adultes et élèves)
- Culture commune
- Rendre le public-cible acteur (communauté scolaire)
- Faire travailler ensemble les structures locales
- Donner aux chefs d'établissements une aide logistique sur un programme de 3 ans.



L'organisation du programme



Bilan de la première année du programme (juillet 2006)

- Les lycées sont tous dans une démarche de lycées sans tabac
- Une avancée hétérogène des équipes
- La pertinence d'une action sur 3 ans
- Un programme visible :
 - La participation de toute la communauté scolaire
 - L'organisation de journées sans tabac
- Un partenariat renforcé sur les territoires



La typologies des actions du programme

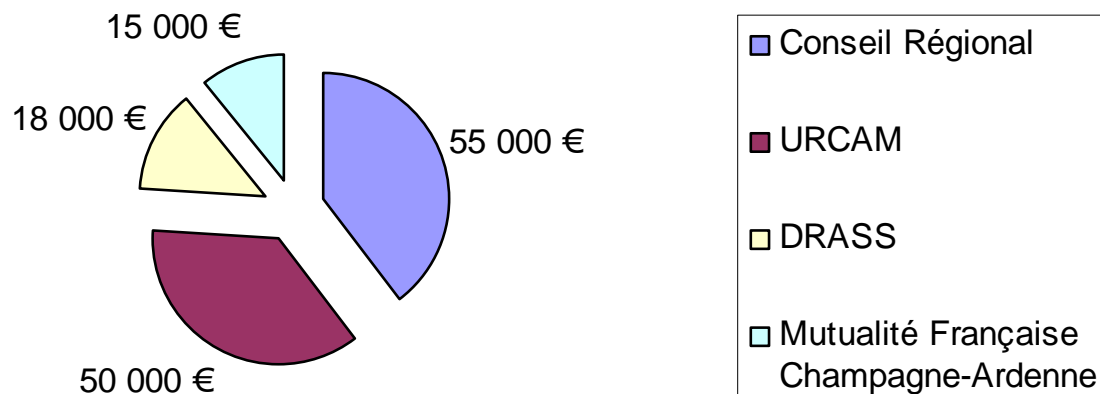
- Enquête de terrain, analyse épidémiologique
- Information, sensibilisation de toute la communauté scolaire (mode privilégié)
- Participation pédagogique et ludique des élèves (mode privilégié)
- Éducation pour la santé (formation)
- Mesures restrictives appliquées à toute la communauté scolaire, dans le respect de la loi Evin
- Médiation
- Recours aux soins, aide à l'arrêt du tabac
- Mise en réseau des structures sanitaires et sociales, de prévention



Le budget 2005-2006 du programme

- Les partenaires financiers
 - 138 000 € en 2005-2006

Participation des partenaires financiers 2005-2006





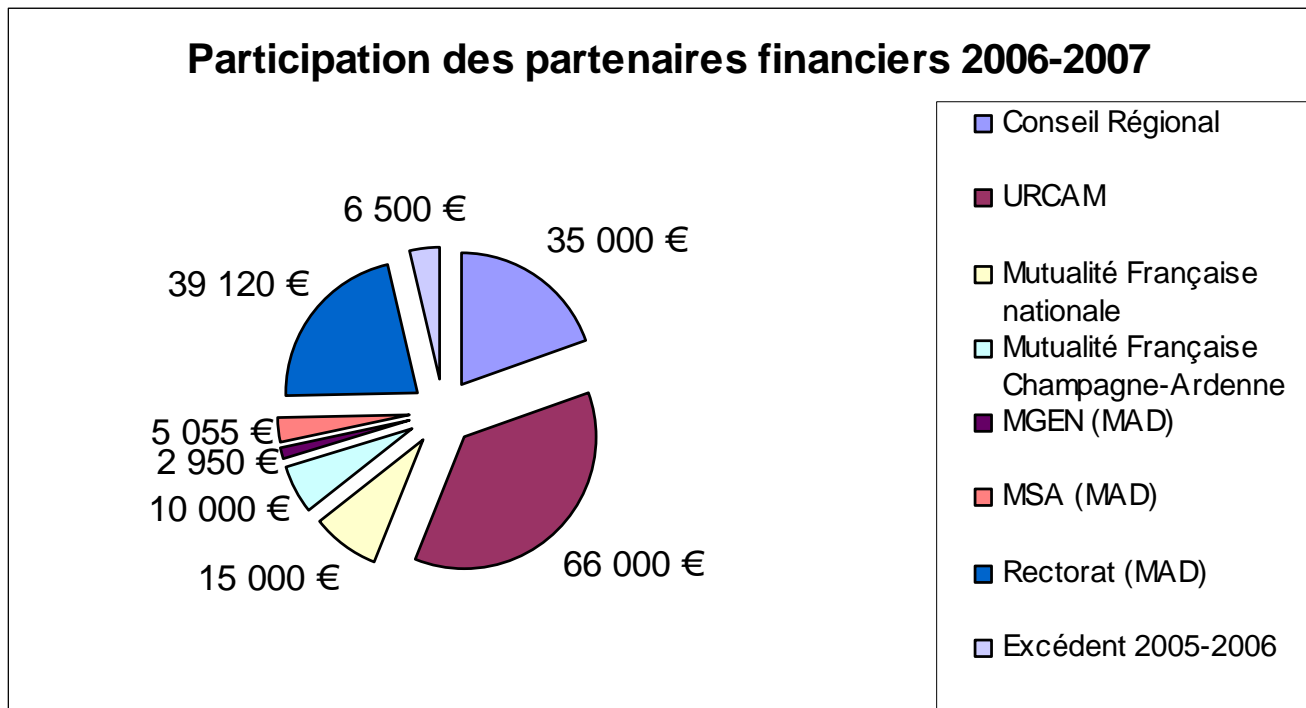
Les atouts du programme

- L'hétérogénéité des lycées et la pertinence des projets
- La qualité du travail
- La mutualisation des moyens et des compétences
- La valorisation des territoires au service des projet de chaque lycée
- Le partenariat entre les structures
- Utilisation d'outils existants (« Sur les Chemins de la liberté » du CRES Champagne-Ardenne)
- L'implication des principaux financeurs régionaux



Le budget 2006-2007 du programme

- Les partenaires financiers
- 180 000 € en 2006-2007



Les objectifs de la 2^{ème} année (2006-2007)

- Massification de la participation des élèves (délégués de classes, formation entre pairs)
- Accentuation de l'implication des adultes (enseignements transversaux, formation des adultes)
- Application stricte de la loi pour tous les lycées (CESC, CA, projet d'établissement)
- Renforcement de l'accès aux soins





L'application du décret dans les internats et l'accompagnement des fumeurs

- Une enquête auprès de 10 lycées du programme
- Des questions relatives à l'application du décret dans les internats et à l'accompagnement à l'arrêt du tabac.



L'application du décret dans les internats (1/2)

- Les zones dans lesquelles les internes peuvent fumer (le soir et le matin) :
 - A l'extérieur de l'établissement : des emplacements de parkings réservés aux fumeurs (2), la rue (4)
 - A l'intérieur de l'établissement : la cour de l'internat (1), à la frontière du lycée (2)



L'application du décret dans les internats (2/2)

- Horaires des pauses cigarettes :
 - Matin et le soir
 - Généralement : le matin entre 7h30 et 8h et le soir : soit après le dîner (19h30 pour 5 lycées), soit la nuit (21h pour 4 lycées)
 - Pendant les récréations et le midi
- Surveillance des internes lors de la pause du soir :
 - OUI (5)
 - NON (4)



L'accompagnement à l'arrêt du tabac (1/3)

- Accompagnement par l'infirmière de l'établissement (pour tous les lycées)
- Accompagnement par une structure extérieure (CODES, ANPAA, Centre Hospitalier, partenaires libéraux ou associatifs) (3)
- Accompagnement mixte (organisation d'un partenariat opérationnel) (1)



L'accompagnement à l'arrêt du tabac (2/3)

- Mise en place de groupes d'aide à l'arrêt/de motivation
 - OUI (4)
 - NON (6)
- Accompagnement des fumeurs :
 - Accompagnement sur la base du volontariat (4)
 - Sollicitation des élèves lors des temps de classes ou formation des délégués de classes (2)



L'accompagnement à l'arrêt du tabac (3/3)

Originalité de certains établissements :

- Avance de frais pour l'achat de substituts nicotiques (50€ remboursés par l'Assurance Maladie)
- Mise en place de groupes de motivation, de séances de sophrologie ou de diététique
- Partenariat avec le Centre d'Examen de Santé (Assurance Maladie) et le Point Souffle local
- Participation du médecin scolaire (1)





« Les lycéens ont du souffle » : un programme créateur d'envie

- L'émergence du programme
« Université sans tabac »
- Des liens avec un autre programme :
« L'École du Souffle », CRES
Champagne-Ardenne :
Formation des 15 infirmières scolaires
(prévention du tabagisme et
accompagnement vers les soins)





« Les lycéens ont du souffle : Sur les chemins de la liberté »

Mutualité Française
Champagne-Ardenne

En coordination avec
Le CRES Champagne-Ardenne

